Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport annuel sur la situation des droits humains en Haïti.

Janvier 2023-Décembre 2023

#39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti
(+509) 2918 55-59 / 3715-7299
defenseursplus@gmail.com

Remerciements

La rédaction de ce rapport a été rendue possible grâce à la collaboration des membres de Défenseurs Plus ainsi que des organisations communautaires partenaires dans les différents départements géographiques du pays. En conséquence, la Direction du collectif Défenseurs Plus exprime sa gratitude particulière envers les organisations qui ont généreusement partagé leurs informations avec les enquêteurs et enquêtrices. Elle tient également à remercier chaleureusement les animateurs et les animatrices de terrain de Défenseurs Plus qui ont étendu la présence de l'organisation dans d'autres villes du pays, ainsi que chaque membre dévoué de Défenseurs Plus.

Le Collectif Défenseurs Plus tient à exprimer sa reconnaissance envers ses partenaires institutionnels qui ont rendu possible la réalisation de nos activités régulières visant à défendre et promouvoir les droits humains en Haïti. La lutte pour une société démocratique est ardue, mais elle représente le chemin optimal vers le bien-être collectif.

Direction du Collectif Défenseurs Plus

Janvier 2024

Les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport

- Fedeline ESTINPHIL
- Madoché CHERENFANT
- Wilkenson F. JN DENIS
- Lekene J. DUFORT
- Frimens D. DUVAL
- Antonal MORTIME

Sous la coordination de : Jensen Lekene DUFORT

Publication : Carline CHERELUS et Junior LOUISSAINT

Sommaire

I. INTRODUCTION 5
II. CONTEXTE 6
III. METHODOLOGIE 8
IV. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 9
4.1- Le droit à la vie 9
4.2- Fonctionnement du système judiciaire 11
4.3- Accès aux services publics 14
4.4- Liberté de la presse 14
V.- DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 15
5.1- Le droit à l'éducation 16
5.2- Droit à l'alimentation 17
5.3- Droit à la santé 18
VI. DROITS HUMAINS SPECIFIQUES 20
6.1- Droit des enfants 20
6.2-Droit des personnes vivant avec un handicap 21
6.3- Droit des femmes 22
6.4- Droits des personnes migrantes 24
VII. DROIT DE SOLIDARITE 26
7.1- Droit à un environnement sain 26
VIII- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 27

SIGLES ET ABBREVIATIONS

MTPTC : Ministère Travaux Publics Transports et Communication

CAN: Centre Ambulancier National

PNH : Police Nationale d'Haïti

MSPP : Ministère de la Santé Publique et Population

MENFP : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

TPI : Tribunal de Première Instance

ULCC : Unité de Lutte Contre la Corruption

CAS : Caisse d'Assistance Sociale

EDH : Electricité d'Haïti

ONU: Organisation des Nations Unies

CNSA: Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

HUEH: Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti

CRDPH: Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées.

OIM: Organisation Internationale pour les Migrations

AGR : Activités Génératrices de Revenus

ECOSOC : Conseil Economique et Social (ONU)

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ONM : Office National de la Migration

CNE : Centre National des Equipement

I. INTRODUCTION

En Haïti, la situation des droits humains est fortement affectée par la déstabilisation de l'appareil étatique, avec un exécutif monocéphale[1], sans légalité et sans légitimité ; un parlement dysfonctionnel depuis quatre années et une justice qui peine à fonctionner en toute indépendance. Cette situation atteste l'état critique dans lequel se trouve notre démocratie. Or, il ne saurait y avoir de respect des droits humains sans l'établissement d'un vrai cadre démocratique à tous les niveaux du pays[2].

À mesure que le temps passe, l'effectivité de ces droits en Haïti devient de plus en plus compliquée. En effet, les droits de circuler librement, à la sureté de sa personne, à la propriété privée pour n'en citer que ceux-ci, sont complètement bafoués dans le pays en raison de la violence armée qui ne cesse de s'intensifier sur le territoire national. Au cours de l'année 2023 des milliers de personnes ont été assassinées, tuées ou kidnappées. Des centaines de milliers ont dû fuir leurs maisons pour échapper à la violence des gangs. L'accès à l'alimentation et au travail n'est point garanti pour les couches les plus vulnérables de la population. Les femmes, les enfants ainsi que les migrants ne reçoivent pas la protection à laquelle ils ont droit.

L'État haïtien étant affaibli, peine à apporter une réponse à la crise multidimensionnelle que connait le pays. Du coup, il ne répond pas à ses obligations consistant à respecter les droits humains en appliquant les instruments juridiques dont il est signataire. Au contraire, il se conforte souvent dans sa position de violateur des droits des individus partout sur le territoire. Or Haïti fait partie des États qui ont proclamé « […] leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à

[1] Depuis l'assassinat du Président Jovenel Moise le 7 juillet 2021, le pays n'a plus de président, Monsieur Ariel HENRY dirige le gouvernement de fait sans consensus politique.

[2] Voir le texte de Défenseurs Plus, Perspective sur l'évolution des droits humains et de la démocratie en Haïti : entre défis et combats pour la construction d'un Etat de droit démocratique**,** décembre 2023.

instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande[3] » si l'on se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'État haïtien est loin d'être un État qui s'efforce de respecter ses obligations juridiques en matière de droits humains.

Malgré la présence des organisations de la société civile qui œuvrent pour la défense et la promotion des droits humains, la situation ne cesse d'empirer. À travers ce rapport, le collectif Défenseurs Plus entend dresser un tableau retraçant la situation des droits humains dans le pays au cours de l'année 2023. Il s'inscrit donc dans la démarche des organisations de la société civile qui monitorent, documentent les violations des droits humains en vue de poser les bases pour l'établissement de la justice en faveur les victimes. Toutefois, faut-il souligner qu'on ne saurait relater tous les cas de violations des droits humains, car il y a des endroits du pays où nous ne pouvons accéder en vue d'extraire des informations. En ce sens, il faut croire que la situation est encore plus grave.

Le présent rapport prend en compte des droits relatifs aux trois générations des droits de l'homme à savoir, les droits civils et politiques, les droits économiques et culturels, les droits de solidarité ainsi que les droits humains spécifiques (droits des femmes, des migrants et des enfants et ceux des personnes en situation d'handicap).

II. CONTEXTE

Le 10 décembre 2023 marque le 75e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. En Haïti, malgré les progrès réalisés dans la reconnaissance de nombreux droits, il est difficile de se réjouir. En effet, si le corpus juridique en la matière ne fait pas défaut, c'est surtout l'effectivité de ces droits qui pose un problème. En effet, tout un arsenal juridique est en place pour garantir les droits fondamentaux des Haïtiens et des Haïtiennes, cependant, l'État haïtien n'a jamais su les assurer. Par conséquent, nous assistons quotidiennement à une détérioration des conditions de vie de la population et à une banalisation totale du droit à la vie. Même si le pays est dirigé par un

[3] Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948.

Premier Ministre, les institutions de l'État peinent à mettre en œuvre des politiques publiques capables de répondre à la crise qui sévit en Haïti depuis plusieurs années.

Cette crise rend le pays invivable à tous égards. Sur le plan politique, les acteurs peinent à s'entendre sur la voie à suivre. À cet effet, beaucoup de tergiversations ont eu lieu à propos de la tenue des élections tant du côté du gouvernement que de celui des autres acteurs. En dépit, des promesses faites par le Premier ministre, le Conseil électoral provisoire n'a encore été mis sur pied. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas été remanié et ce, malgré de graves allégations contre certains ministres.

D'un point de vue économique, le pays est en proie à de grandes difficultés. Il dépend entièrement des importations et exporte très peu. Le taux de chômage ne cesse d'augmenter chaque année. Par conséquent, de nombreuses familles se retrouvent en situation d'insécurité alimentaire, tandis que l'inflation ne cesse de progresser. D'où la majorité de la population, disposant de très peu d'alternatives, cherchent par tous les moyens à quitter le pays et saisissent chaque opportunité de voyage pour fuir en masse. A titre d'exemple, plus de 100 000 haïtiens ont déjà quitté le pays à travers le programme humanitaire mis en place par le gouvernement américain dénommé *Humanitarian parole*. Ceux qui restent ne font que tenter de survivre.

Sur le plan social, l'État haïtien se trouve ouvertement dans l'incapacité d'assurer la protection des personnes et des biens. L'insécurité causée par les gangs et leurs financiers a morcelé le territoire national en diverses zones inaccessibles, sinon en prenant de très grands risques pour circuler. Leurs actions ont également entraîné le déplacement de milliers d'individus à travers la capitale et certaines autres régions du pays. En guise de solution temporaire, plusieurs zones ont mis en place des brigades citoyennes, rendant ainsi de nombreux endroits difficiles d'accès voire totalement inaccessibles. Ces mesures quoiqu'un peu extrêmes, procurent à ces citoyens un sentiment de sécurité que les autorités n'ont pas su les offrir. Cependant, ce genre de mouvement n'est pas sans conséquences, si en avril 2023, le mouvement populaire d'autodéfense appelé « Bwa kale » a provoqué la mort de plus de 300 personnes, pour la plupart des présumés bandits, ces derniers sont devenus plus violents lorsque ce mouvement s'est un peu calmé.

Tout cela démontre clairement que le contexte de cette année n'a pas été propice à la jouissance des droits fondamentaux dans le pays. Parallèlement, depuis plus d'un an, le gouvernement multiplie les pourparlers auprès des instances régionales et internationales en vue d'un soutien armé pour aider la police nationale à faire face aux gangs. Saurait-on attendre un soulagement à cette prochaine mission ? Seule l'avenir pourra répondre à cette question quand on prend en compte l'échec des différentes missions internationales précédentes.

III. METHODOLOGIE

En vue produire ce rapport nous avons mis en place un ensemble d'outils et de techniques utilisés dans le champ des droits humains. Ceux-ci se rapportent à la logique des principes généraux, des étapes et procédures qui nous guident dans la poursuite des informations. Ainsi, nous avons réalisé des monitorings en procédant à des observations par le biais de nos animateurs-trices de terrain repartis-es dans certaines villes de province ou des membres d'organisations de la société civile avec lesquels nous travaillons. Tout en complétant ces informations avec celles collectées auprès des sources médiatiques crédibles en mettant en place des stratégies de vérification.

En ce qui a trait à la recherche documentaire, nous avons consulté des textes juridiques qui garantissent un ensemble de droits humains au niveau national, régional et mondial tels que la Constitution haïtienne de 1987, les traités internationaux et les conventions. Nous avons aussi consulté les rapports produits par d'autres organisations et par des structures officielles en vue de procéder à une analyse comparative des informations. Au bout du compte, il s'agit d'un travail participatif ou chaque membre apporte leur contribution en fonction des thématiques sur lesquels se porte son intérêt.

IV. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les droits civils et politiques, droits de la première génération, doivent être garantis impérieusement par l'État. Les citoyens doivent jouir pleinement de ces droits afin de participer à la vie civile et politique de la société. De nombreux instruments juridiques internationaux et nationaux traitent des droits civils et politiques notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Constitution haïtienne… Ces droits sont, entre autres, le droit à la vie, l'interdiction de la torture, de l'esclavage qui garantissent la liberté et la sécurité de la personne ; la liberté de pensée, d'opinion, de conscience et de religion, la liberté d'association et de réunion ainsi que l'accès aux services publics.

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, nous nous sommes accentués sur le droit à la vie, à la sécurité, l'accès à la justice, l'accès aux services publics et la liberté de la presse.

4.1- Le droit à la vie, à la sécurité

Le droit à la vie est un droit inhérent et inaliénable à toute personne humaine quelle que soit dans la société où elle évolue. Pour la plénitude effective de ce droit, d'autres lui sont corollaires tels, le droit à la liberté, le droit à la santé, à l'alimentation, au logement, à la sécurité, etc. Le droit à la vie est garanti en Haïti sur le plan international à travers les conventions et traités internationaux signés et ratifiés par Haïti. D'où l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dispose : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sureté de sa personne ». Sur le plan national, le droit à la vie est garanti, par la Constitution de 1987, notamment l'article 19, et les lois haïtiennes. Cependant constatons-nous une banalisation systématique du droit à la vie dans le pays pour l'année 2023 dont les départements les plus touchés sont l'Ouest, l'Artibonite et le Centre.

L'un des faits qui attestent la banalisation du droit à la vie pour l'année 2023 est la justice populaire du mouvement *Bwa kale*[4]. Au cours de l'année, plus de 300 personnes ont été victimes du mouvement *Bwa kale*. En tout état de cause, il convient de mentionner que ces pratiques de vengeance et de justice populaire sont aux antipodes de toutes les normes démocratiques et de l'État de droit. Ce mouvement se fit ressentir surtout dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite, de la Grand'anse et du Centre. Dans de nombreux cas, les victimes sont arrachées de la main des autorités policières pour connaitre leur sort.

Par ailleurs, les autres formes d'entrave au respect du droit à la vie telles que les assassinats, les kidnappings, les cas de viols ou toutes autres formes de violence furent au rendez-vous pour l'année 2023. **A cet effet, le collectif Défenseurs Plus a monitoré plus de 2 500 cas d'assassinats, 1742 cas de kidnapping et de nombreux blessés par balles et à arme blanche. Parmi ces victimes figurent des policiers, des commerçants, des socio-professionnels, des enfants et des femmes. L'institution policière à elle seule a recensé 37 cas de décès selon l'organisation Syndicat national des policiers haïtiens[5]. Parmi ces victimes figurent l'inspecteur divisionnaire Gerald Colas et l'inspecteur Montas Rigaud de l'École nationale de police. Par ailleurs, selon l'ONU, il y aurait près de 5000 cas d'homicides en Haïti pour l'année 2023 et 2490 cas d'enlèvement.[6]**

Les attaques les plus sanglantes au cours de l'année eurent lieu à Solino, Carrefour feuilles, Croix des Bouquets, Thomazeau, Mariani, dans le département du Centre (Saut d'Eau et Mirebalais) et dans l'Artibonite (Liancourt, Petite Rivière). Parmi les personnalités remarquables ayant été victimes de la banalisation du droit à la vie, nous pouvons faire mention de Solon

[4] *Bwa kale* est un mouvement populaire consistant au lynchage ou la fusillade et la calcination de personnes suspectées d'être bandits par la population.

[5] Alterpresse,29 décembre 2023, criminalité : 37 policiers nationaux tués par les gangs armés en 2023… https://www.alterpresse.org/spip.php?article29965
Consulté le 15 janvier 2024

[6] RFI :23 janvier 2024, Deux fois plus d'homicides en Haïti en 2023, le patron de l'ONU «consterné» https://www.rfi.fr/fr/amériques/20240123-deux-fois-plus-d-homicides-en-haïti-en-2023-le-patron-de-l-onu-consterné
Consulte le 24 janvier 2024

Fortunat dans une attaque à Solino[7], l'artiste Marc Daniel Cuvier dit Asap Jexus ou Asap fresh et les policiers du drame de Liancourt[8]. Tous ces actes constituent des violations flagrantes du droit à la vie.

4.2- Fonctionnement du système judiciaire

Le droit d'accès à la Justice constitue à la fois la porte d'entrée et le rempart de l'édifice des droits fondamentaux[9]. L'absence d'une justice indépendante, impartiale et accessible constitue un obstacle institutionnel au respect des droits humains en Haïti. Plus de trente ans après l'adoption de la démocratie, le système judiciaire demeure largement dysfonctionnel. Dans le contexte haïtien, le droit d'accès à la justice qui est garanti par la Constitution de 1987 et par des lois, demeure largement ineffectif. Les conflits et les actes de violence dans la société haïtienne ont exponentiellement augmenté dans tous les sphères de la vie nationale.

Par ailleurs, on peut constater que le taux de recours des citoyens haïtiens à la Justice a subi une diminution considérable. Ce constat est en rapport avec le dysfonctionnement et le phénomène de non-recours à la Justice en Haïti. À Port-au-Prince et dans les villes de provinces, les

[7] Solon Fortunat fut professeur de mathématiques à l'Ecole normale supérieure et à la Faculté des sciences. Il a été assassiné le 7 septembre 2023 à Carrefour Péan.

Le Nouvelliste, 12 septembre 2023, Assassinat du professeur Solon Fortunat, l'ENS pointe du doigt le laxisme de l'État
https://lenouvelliste.com/article/244385/assassinat-du-professeur-solon-fortunat-lens-pointe-du-doigt-le-laxisme-de-letat
Consulté le 15 janvier 2024

[8] Alterpresse, 26 janvier 2023, 6 policiers nationaux tués par des gangs armés dans l'Artibonite
https://www.alterpresse.org/spip.php?article28998
Consulté le 15 janvier 2024

[9] Andriantsimbazovina,2017 cité par Fritz Dorvilier dans Le non-recours à la Justice : une expression de la crise de régulation juridique de la société haïtienne, décembre 2023.

https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/29250?lang=es

Consulté le 15 janvier 2024

.

institutions judiciaires haïtiennes sont logées dans des bâtiments délabrés, inadéquats, ce qui a une incidence sur les conditions de travail les plus élémentaires du personnel judiciaire. Par ailleurs, c'est la lenteur des procédures, l'impunité, l'insécurité, la détention préventive prolongée, la corruption et le manque d'intégrité et des arrêts de travail à répétition qui font la une du système judiciaire. Ces problèmes structurels et conjoncturels offrent un environnement propice à la violation des droits et aux garanties judiciaires du peuple haïtien.

Renouvellement de personnel

Dans un arrêté publié dans Le Moniteur en date du 28 février 2023, le gouvernement dirigé par le Premier ministre Ariel Henry a annoncé la nomination de Huit (8) juges et ont prêté serment par devant ce dernier en vue de compléter la Cour de cassation le 7 mars 2023. Ces nominations sont illégales et inconstitutionnelles au regard de la Loi de novembre 2007 portant sur la création du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire[10] en son article 6 et de la constitution en son article 171[11].

Certification des juges

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) a publié, le 26 juin 2023, une nouvelle liste de 36 magistrats soumis par la Commission technique de certification du conseil dont 28 magistrats ont été certifiés et 7 non certifiés signifiant pour ces derniers leur exclusion de la magistrature. Cette nouvelle liste, fait suite à celle de janvier 2023 où figuraient 59 magistrats dont 28 n'avaient pas été certifiés[12]. En total, une trentaine de Magistrats n'ont pas été certifiés par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Ils sont mis à la porte pour manque d'intégrité morale, ivrognerie notoire et enrichissement illicite, entre autres.

[10] L'article 6 de cette loi dispose que : Les membres du Conseil sont nommés par Arrêté du Président de la République sur présentation par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique de la liste établie conformément aux articles 4 et 5 de la présente loi.

[11] L'article 171 de la constitution de 1987 amendée dispose que : Les Ministres nomment certaines catégories d'agents de la Fonction Publique par délégation du Premier Ministre, selon les conditions fixées par la loi sur la Fonction Publique.

[12] Haiti Libre, 28 juin 2023, 28 nouveaux magistrats certifiés, 7 exclus de la profession (liste) https://www.haitilibre.com/article-39879-haiti-justice-28-nouveaux-magistrats-certifies-7-exclus-de-la-profession-liste.html
Consulté le 15 janvier 2024

Les conditions de detention

Dans un pays où les ressources sont rares, les risques de privations s'accroissent pour les détenus. La situation s'est d'autant plus détériorée en l'absence de parlement opérationnel, ce qui depuis plus de 3 ans a une incidence directe sur le fait que le budget des établissements pénitentiaires soit resté inchangé. La surpopulation, conjuguée à la dégradation des bâtiments et au manque de ressources, a engendré des conditions de détention inhumaine et de mauvais traitements. Outre les déficiences matérielles de l'infrastructure des prisons, l'administration pénitentiaire fournit en petite quantité les produits de première nécessité tels que les produits d'entretien, le papier toilette et les serviettes hygiéniques pour les femmes, ce qui crée des conditions sanitaires précaires. L'accès aux soins médicaux constitue également un grave problème. Qui pis est, la malnutrition qui sévit au sein de la population carcérale, aurait contribué à la mort de plusieurs détenus.

Grève du personnel judiciaire

L'année 2023 n'est pas une exception aux années précédentes. Le système judiciaire haïtien fonctionne de grèves en grèves. Quand ce ne sont pas les magistrats qui lancent un mot de grève dans les 18 juridictions du pays, ce sont les greffiers en vue d'exiger de meilleures conditions de travail et des avantages liés à leur fonction respective. Il est à souligner que ces épisodes de grèves entraînent diverses conséquences sur la situation des détenus (es) en détention préventive prolongée. Tout cela se déroule dans un pays où la situation carcérale est inhumaine conjuguée à une surpopulation, et plusieurs cas de décès des détenus (es) faute de soins et de nourritures.

Le cas des sanctions

La loi sur les mesures économiques spéciales du Canada et la loi sur la résolution des Nations Unies sur Haïti[13] sont en réponse aux activités des gangs criminels et ceux qui les soutiennent. Ces lois ont fait naître l'espoir d'une nouvelle ère, où la sécurité du pays aurait le soutien de la communauté internationale. Malheureusement, la justice haïtienne n'a toujours pas pris de position concernant les différentes sanctions diplomatiques imposées aux personnalités haïtiennes par les États-Unis, le Canada et la République Dominicaine.

[13]Canada, site web de la législation, 19 juin 2023. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-237/page-1.html#h-1367976, consulté le 14 janvier 2024.

Plus d'une quinzaine interdictions de départ ont été émises contre des personnalités haïtiennes. Huit (8) interdictions ont été prises par le juge d'instruction du Tribunal de Première Instance (TPI) de Port-au-Prince, Me Jean Wilner MORIN et deux (2) par le Commissaire du Gouvernement de Port-au-Prince, Elder Guillaume, dans le cadre de l'instruction d'un dossier transmis par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) au Parquet de Port-au-Prince. Selon les écrits du juge Jean Wilner MORIN, ces personnes font l'objet d'une enquête dans le cadre d'une instruction concernant des accusations de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'enrichissement illicite en vertu de la loi du 21 février 2001 relative au blanchiment d'argent provenant du trafic illicite de drogue, ainsi que d'autres infractions graves en vertu de la loi du 12 mars 2014 sur la prévention et la répression de la corruption.

Le parquet de Port-de-Paix a émis, pour sa part, une mesure d'interdiction de départ contre Jean Wilson, l'actuel directeur du bureau de l'immigration et de l'émigration du Nord-Ouest. À noter que ces personnalités sont à la fois d'anciens et de récents fonctionnaires et hauts dignitaires de l'État.

4.3- Accès aux services publics

L'État n'arrive pas, par manque de ressources ou de volonté, à fournir des services adéquats à la population. L'accessibilité à l'eau et à l'assainissement sont de véritables défis pour le peuple haïtien. L'État ne fait pas de mise en place concrète favorisant l'accès à la santé, l'éducation et l'alimentation. Les hôpitaux publics, déjà insuffisants, peinent à offrir leurs services et bon nombre d'établissements scolaires publics ferment leurs portes à cause de l'insécurité. La plupart des axes routiers sont en mauvais état, surtout après les périodes de pluies, constituant ainsi un danger pour la population.

4.4- Liberté de la presse

En Haïti, le travail des travailleurs de la presse est extrêmement compliqué. Ils manquent cruellement de ressources financières, de soutien de la part des institutions étatiques et ils ont un accès difficile à l'information. Et malheureusement en 2023, des travailleurs de la presse ont continué de subir le poids de cette vague de violences qui a accaparé le pays depuis

plusieurs années. Si en 2022, 9 journalistes ont été tués, déjà pour les 4 premiers mois de l'année 2023, 4 journalistes ont été victimes[14]. Et d'autres cas regrettables ont été également survenus. L'assassinat de Dumensky Kersaint, journaliste pour la radio Tele INUREP le dimanche 16 avril, celui de Rico Jean à St Marc le 25 avril 2023 et celui de Paul JEAN MARIE, le 5 mai à Croix-des-bouquets[15].

Et même s'il y n'a pas ouvertement des censures gouvernementales, plusieurs journalistes ont fait l'objet de menaces[16] et de multiples cas de kidnappings des travailleurs de la presse ont été répertoriés. Cet état de fait, qui fragilise le travail des journalistes, caractérise cette perte de place d'Haïti au classement mondial annuel de Reporters Sans Frontière où le pays figure parmi les pays qui ont perdu plus de places avec un recul de 29 places. Haïti est 99e sur 180 pays avec un score de 57,38[17].

V.- DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Appelés droits de la deuxième génération, les droits économiques, sociaux et culturels garantissent une condition de vie décente à toute personne indépendamment de toute religion, de toute race, de toute idéologie… Ces droits permettent à tout individu de vivre dans des conditions indispensables à sa dignité et au respect de son intégrité. Ils sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Constitution haïtienne ainsi que quelques autres textes nationaux tels que le Code du travail.

---

[14] Haïti Libre, 03 novembre 2023, Impunité des assassins de journalistes, Haïti 3e au monde. Veuillez ajouter le lienhttps://www.haitilibre.com/article-40880-haiti-flash-impunite-des-assassins-de-journalistes-haiti-3e-au-monde.html
Consulté le 12 janvier 2024

[15] Voir le rapport semestriel de Defenseurs Plus pour la période, Janvier-Juin 2023.

[16] TripFoumi Enfo, 20 novembre 2023, Le journaliste Johnny Ferdinand, objet de menaces venant d'anciens parlementaires pour la plupart. https://www.tripfoumi.com/blog/2023/11/20/le-journaliste-johnny-ferdinand-objet-de-menaces-venant-danciens-parlementaires-pour-la-plupart/, consulté le 14 janvier 2024.

[17] Reporters sans Frontières : 2023. Classement global https://rsf.org/fr/classement, consulté le 12 janvier 2024

Parmi les droits économiques, sociaux et culturels, nous retrouvons entres autres, le droit au travail, à la sécurité sociale, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation… dans le cadre de ce travail, nous nous sommes accentués sur le droit à l'alimentation, à l'éducation et à la santé.

5.1- Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est à la fois une prérogative constitutionnelle[18] et conventionnelle. L'État doit donc prendre des mesures afin de garantir à ses citoyens l'accès à l'éducation. Des politiques publiques doivent prendre en compte les groupes marginalisés, les personnes à mobilité réduites, etc. En réalité, cette année, l'État haitien n'a pas pu garantir l'accès à l'éducation pour des milliers écoliers/écolières. En effet, plusieurs écoles de la région métropolitaine, du département de l'Artibonite et dans bien d'autres endroits ont été transformées par la force des choses en camps pour déplacés depuis plusieurs mois. C'est le cas du Lycée Fritz Pierre Louis, Lycée Jn Marie Vincent, Lycée du Cent Cinquantenaire, Lycée Marie Jeanne, pour ne citer que ceux-là. Depuis, les élèves affectés à ces établissements n'ont jamais pu reprendre normalement le chemin de l'école.

Parallèlement, même pour les établissements de niveau supérieur, la situation du pays a eu également des impacts majeurs sur leur fonctionnement. Des institutions se sont plaintes de la fuite des compétences du domaine à cause de la situation actuelle. D'autres estiment que si cela persiste, elles seront bien obligées de fermer leurs portes. En effet, les enlèvements spectaculaires et répétitifs d'élèves, ainsi que les menaces de rançon à l'encontre de certaines écoles, ont contraint leur fermeture

Politiquement, le gouvernement ne se bouscule pas pour trouver une solution favorable pour les élèves afin de leur donner accès aux salles de classe. *A contrario*, au lieu de se concentrer sur la création de camps hors des écoles, le gouvernement a préféré de faire fonctionner certaines écoles à des horaires réduits. Et près de 4 mois après la réouverture des classes, certaines écoles restent toujours fermées.

[18] L'Article 22 de la constitution dispose que L'État reconnaît le droit de tout citoyen à un logement décent, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité sociale.

5.2- Droit à l'alimentation

La constitution de la République d'Haïti en son article 22 garantit de manière explicite le droit à une alimentation adéquate. Cependant, ce droit est l'un des droits les plus bafoués en Haïti. En effet, la crise alimentaire n'a fait que détériorer par rapport à l'année dernière. Et malheureusement les déplacements forcés occasionnés par les attaques des gangs ont plongé des milliers de famille déjà en proie à des difficultés financières dans une situation bien pire qu'avant.

Outre la violence des gangs qui perturbe les sources de revenus, l'inflation ainsi que les faibles opportunités d'emploi dues à la décadence de l'économie haïtienne continuent de diminuer le pouvoir d'achat les ménages haïtiens.[19]

De surcroit, les routes assiégées par des bandes armées qui perçoivent des rançons sur les camions de marchandises et les transports en commun bloquent la plupart des denrées en provenance des autres coins du pays, ce qui contribue grandement à la hausse des prix. En effet, la capitale haïtienne, lieu où d'habitude les *madan Sara* et autres commerçants écoulent leurs denrées est en proie à des violences sans précédents. Le département de l'Ouest est borné tant au nord qu'au sud par des gangs armés qui n'hésitent pas à dépouiller les camions de marchandises. Selon un bilan annuel de l'année 2023 réalisé par l'Association des propriétaires et chauffeurs d'Haïti (APCH), 146 véhicules ont été détournés, avec des marchandises et des occupants.[20]

Et en dépit du fait qu'il y a une nette appréciation de la gourde par rapport au dollar américain, les prix des produits alimentaires de base restent atypiquement supérieurs. En effet, pour le mois de septembre 2023, la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) a relevé une

[19] Relief Web, 3 novembre 2023, Haïti : Perspectives sur la sécurité alimentaire https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-perspectives-sur-la-securite-alimentaire-malgre-la-baisse-de-linflation-linsecurite-et-les-deficits-de-production-agricole-entrainent-une-insecurite-alimentaire-de-crise-phase-3-de-lipc-generalisee-en-haiti-octobre-2023-mai-2024, consulté le 12 janvier 2024.

[20] Le nouvelliste : 28 décembre 2023. Bilan sombre pour l'Association des propriétaires et chauffeurs d'Haïti en 2023. https://www.lenouvelliste.com/article/246116/bilan-sombre-pour-lassociation-des-proprietaires-et-chauffeurs-dhaiti-en-2023, consulté le 12 janvier 2024.

augmentation du coût moyen des produits alimentaires allant de 1% en glissement mensuel à 7% en glissement annuel.[21]

Et selon un rapport du Cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire (IPC), produit par le gouvernement haïtien avec le support de l'international, entre mars 2023 et février 2024, le nombre d'haïtiens confrontés à une insécurité alimentaire aiguë passera de 4,9 millions à 4,35 millions.[22] Cette estimation revue à la baisse ne saurait nous faire réjouir tant qu'elle est insignifiante et que malheureusement bon nombre d'endroits sont toujours dans une situation d'urgence alimentaire.

5.3- Droit à la santé

Alors que le pays fait face de plus en plus à de nouveaux défis en matière sanitaire tels le Cholera et la fièvre Dengue, les structures sanitaires restent les mêmes ou se décroissent. Autrement dit, en plus des problèmes qui ont perduré dans le système sanitaire haïtien tels que l'insuffisance de centres hospitaliers ou de centres de santé, le manque de matériels adéquats et un personnel qui, tant en effectif et en qualité, laisse à désirer, l'année 2023 n'a cessé de mettre au clair les faiblesses des mécanismes devant garantir le droit à la santé dans le pays. Étant un droit, celui-ci est prescrit par la Constitution de 1987 en son article 19 et par d'autres conventions et traités ratifiés par le pays.

En plus de l'absence effective d'une politique de santé appropriée qui aurait consisté en la construction de nouveaux centres hospitaliers ou de santé et la nomination de plus de personnels qualifiés, la crise socio-économique a énormément saccagé le système sanitaire haïtien. En effet, beaucoup de cadres de la santé ont quitté le pays pour des raisons humanitaires. Seulement en

[21] Le Quotidien, 12 novembre 2023, « 4 398 gourdes par individu par mois », le coût nominal du panier alimentaire en septembre 2023 https://lequotidiennews.org/4-398-gourdes-par-individu-par-mois-le-cout-nominal-du-panier-alimentaire-en-septembre-2023/, consulté le 15 janvier 2024.

[22]PAM : 19 septembre 2023, La faim sévère persiste en Haïti alors que la violence dans la capitale s'intensifie https://fr.wfp.org/communiques-de-presse/la-faim-severe-persiste-en-haiti-alors-que-la-violence-dans-la-capitale#:~:text=Le%20dernier%20rapport%20de%20l,confrontés%20à%20une%20insécurité%20alimentaire, consulté le 12 janvier 2024.

mars 2023, l'Hôpital universitaire de Mirebalais a perdu 22% de son personnel[23]. Dans certains cas, certaines spécialités se font de plus en plus rares ou tendent à disparaitre alors que le pays fait face à une crise sanitaire aiguë caractérisée par la résurgence du Choléra avec des milliers de cas confirmés et des centaines cas de décès et de la fièvre Dengue.

De plus, les troubles sociopolitiques tels que rareté de carburant, grèves prolongées et l'insécurité ont entraîné une conséquence directe sur le fonctionnement des institutions sanitaires du pays. Les grèves se furent ressenties surtout à l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti[24] et à l'Hôpital universitaire Justinien de Cap-Haitien[25]. De nombreux centres hospitaliers ont dû fermer leur porte pour cause d'insécurité. C'est le cas de l'Hôpital universitaire de Mirebalais qui a été attaqué, l'Hôpital Sanatorium, l'Hôpital Fontaine à Cité soleil et certains centres hospitaliers de Médecins sans frontières dont celui de Cité Soleil[26] et celui de Turgeau[27]. Bref, la situation sanitaire du pays nécessite une intervention urgente des autorités compétentes.

[23] Loop News,15 mars 2023, Mirebalais*: l'UHM perd ses médecins à cause du programme Biden* https://haiti.loopnews.com/content/mirebalais-luhm-perd-ses-medecins-cause-du-programme-biden, consulté le 12 janvier 2024.

[24] Centre Infos, 14 mars 2023, Haïti : Poursuite de la grève des médecins résidents à l'HUEH malgré l'arrivée d'un nouveau Directeur https://centreinfos.com/article/a-la-une/haiti-poursuite-de-la-greve-des-medecins-residents-a-l-hueh-malgre-l-arrivee-d-un-nouveau-directeur/1108, consulté le 12 janvier 2024.

[25] Mano Actualite,25 mars 2023, Les médecins résidents de l'Hôpital Universitaire Justinien observent un arrêt de travail https://manoactualite.com/2023/03/25/hopital-universitaire-justinien-arret-de-travail-observe-par-les-medecins-residents-a-cause-dun-acte-dinsecurite/, consulté le 12 janvier 2024.

[26] Vant Bef Info,9 mars 2023, Médecins Sans Frontières suspend temporairement ses activités à Cité Soleil https://vantbefinfo.com/insecurite-a-port-au-prince-medecins-sans-frontieres-suspend-temporairement-ses-activites-a-cite-soleil/, consulté le 15 janvier 2024.

[27]MSF.fr,15 décembre 2023,Haïti : MSF contrainte de suspendre ses activités de Turgeau à la suite de l'exécution d'un patient https://www.msf.fr/communiques-presse/haiti-msf-contrainte-de-suspendre-ses-activites-de-turgeau-a-la-suite-de-l-execution-d-un-patient, consulté le 15 janvier 2024.

VI.- DROITS HUMAINS SPECIFIQUES

Les droits humains spécifiques concernent les catégories considérées comme « vulnérables » car elles sont très exposées à des violations liées à leur identité et leur capacité en plus des autres violations de droits humains. Les femmes, les enfants, les migrants, les personnes en situation d'handicap composent cette catégorie. Dans le cadre de ce travail, l'ensemble de ces droits est pris en compte.

6.1- Droit de l'Enfant

Depuis plusieurs années, la violation des droits de l'Enfant s'est repandue considérablement sur tout le territoire national et se transforme en fléau qui s'ajoute à la crise multidimensionnelle qui sévit en Haïti. L'on pourrait affirmer que l'année 2023 a été une année où les violations des droits humains se sont grandement amplifiées. En effet, comme catégorie plus vulnérable, les enfants sont les plus exposés à des dangerosités de toute sorte.

La situation sécuritaire du pays a terriblement affecté les enfants soit en étant victimes directement ou en étant obligé de se déplacer de leur domicile. On dénombre parmi 260 000 personnes déplacées 130 000 enfants à Port-au-Prince pour cause d'attaques violentes.[28] Cela s'ajoute déjà au chiffre catastrophique de la crise humanitaire du pays. En outre, plusieurs milliers d'enfants sont victimes de divers types de violences : viols, kidnapping, abus, exploitation, maltraitance et assassinats. Le calvaire est multisectoriel. Avec la précarité, le nombre d'enfants dans des situations de travail domestiques est troublant, les chiffres montrent qu'ils sont au nombre de 207 000 enfants[29]. En plus de la résurgence du choléra, il y a la faim, le problème d'accès à l'identité, la détention préventive prolongée des enfants, la condition

[28] UNICEF, 11 septembre 2023, Haïti : à Port-au-Prince, des milliers d'enfants menacés par la violence, https://www.unicef.fr/article/haiti-lescalade-de-la-violence-menace-des-milliers-denfants-a-port-au-prince/, consulté le 9 janvier 2024.

[29]UNICEF, juillet 2016, Analyse de la situation des enfants et des femmes en Haïti, https://www.unicef.org/haiti/rapports/analyse-de-la-situation-des-enfants-et-des-femmes-en-haïti, consulté le 9 janvier 2024.

sanitaire déplorable, les conditions infrahumaines de déportation des enfants par la République Dominicaine et le refus et/ou l'indisponibilité des services sociaux de base ; tous s'érigent comme le représentant direct du Dieu des calamités. Une autre situation qui est alarmante pour l'avenir de ce pays est l'intégration des enfants dans des gangs armés en quête d'un bien-être.

Face à cette crise humanitaire, un nombre inestimable d'enfants se trouvent dans le besoin d'une aide humanitaire. Une situation qui s'emble ne pas vouloir s'arrêter lorsque nous prenons en compte, l'irresponsabilité criante des autorités concernées. Pas plus tard que le 25 décembre 2023, deux enfants de moins de 10 ans se sont fait assassinés par des malfrats dans leur domicile à Croix-des-bouquets. Les gangs armés continuent de semer la terreur dans les quartiers et font la loi. L'État haïtien comme garant des droits de la personne humaine et détenant le monopole de la violence légitime semble absent et échappe à son rôle de protection envers la population sans distinction aucune.

6.2-Droit des personnes vivant avec un handicap

Sur le plan international, Haïti a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) en 2009. Par conséquent, le pays a exprimé sa volonté d'améliorer les structures et les services destinés à cette catégorie, en collaboration avec de nombreux organismes internationaux.

Sur le plan national, il y a la loi portant sur l'Intégration des Personnes Handicapées. Cette loi a pour objet de promouvoir des principes et des valeurs concourant à l'intégration pleine et entière des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société haïtienne. Elle s'applique à toute la communauté nationale, en particulier à la population des personnes handicapées vivant dans le pays. Cependant, aujourd'hui encore, les personnes vivant avec un handicap rencontrent de nombreux obstacles sociaux et structurels qui les empêchent de jouir pleinement des protections auxquelles elles ont droit.

En Haïti, la situation économique précaire, la non-adaptation des infrastructures, l'absence de politiques gouvernementales, sont entre autres les facteurs qui constituent une entrave au bien-être des

personnes qui vivent avec une incapacité physique, mentale, intellectuelle, motrice ou sensorielle. Il s'avère difficile de voir une présence considérable de cette frange dans le secteur de l'emploi. Et celles qui travaillent ne bénéficient pas d'un salaire décent. Qui pis est, le Code du travail haïtien ne fait aucune mention d'un traitement particulier aux personnes handicapées. L'inégalité des chances fait partie des problèmes récurrents que confronte cette catégorie.

Selon les données recueillies, le pourcentage de personnes de 15 ans et plus rencontrant une difficulté fonctionnelle quelconque est de 24,9 %. Et malheureusement, environ 15% de la population haïtienne vit avec un handicap.[30] Malgré ce nombre considérable de personnes concernées par ce problème, l'État haïtien peine à favoriser le développement et l'utilisation des biens, des services et des équipements qui répondent aux besoins spécifiques des personnes handicapées, tel que cela est inscrit dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif.

6.3- Droit des femmes

Les représentations sociales et culturelles de la femme en Haïti la présentent comme un être à protéger et la construit comme étant une catégorie vulnérable. Parallèlement, cela l'expose davantage aux maux de la société, la soumet à des mécanismes sociétaux qui l'impact considérablement et l'impose à se placer dans un cadre discret d'action politique. En plus de toutes les violences prédéterminées par l'organisation sociale de cette société, les femmes sont confrontées aux violations de droits humains de manière quotidienne. En outre, elles sont constamment victimes de discrimination et du traitement inférieur dû historiquement à leur sexe par rapport aux hommes.

[30] UNFPA, 21 décembre 2021, Inclusion des personnes handicapées en Haïti : Entre efforts consentis et défis à relever. https://haiti.unfpa.org/fr/news/inclusion-des-personnes-handicapées-en-haïti-entre-efforts-consentis-et - défis-à-relever, consulté le 12 janvier 2024.

Pour l'année 2023, le taux de violence de toutes les formes exercées contre les femmes a augmenté progressivement dans le pays des femmes et des filles soit plus d'une centaine sont violées notamment par des gangs de *Kokorat san ras* et *5 segond* et ceux des zones de Cannaan et Grand Ravine, etc. Ce phénomène s'est accru dans le quartier de Carrefour-feuilles, suite à l'attaque des groupes d'hommes armés de Grand Ravine en quête de territoire. Ces pratiques perpétrées lors des guerres entre groupes armés sont une stratégie pour asseoir leur pouvoir et exercer un contrôle sur leurs victimes et leurs quartiers. En effet, la situation sécuritaire en Haïti a beaucoup touché les femmes. Elles sont victimes de viols, de viols collectifs, de vols, de violences physiques et psychologiques. Par ailleurs, certaines se trouvant dans le secteur informel du commerce sont désormais privées de toutes activités économiques. D'autres deviennent de plus en plus dépendantes de leurs conjoints qui eux-mêmes ont perdu leurs ressources financières telles que leurs emplois ou leurs biens. Cette situation engendre également des conditions déplorables dans lesquelles se trouvent les femmes vivant dans des camps étant forcées de quitter leur domicile sous menaces des gangs armés. Tel est le cas de celles vivant actuellement dans les camps de déplacés de Carrefour-feuilles depuis des mois qui connaissent le martyre et se résignent à se faire violer leur intimité.

Des viols sont causés par des civils également et un nombre important a été enregistré dans la Grand 'Anse et dans le Nord du pays. Dans la Grand-Anse, on est confrontée à une crise alarmante de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles. Selon l'Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants (IDETTE), les chiffres enregistrés en 2023 dans la Grand-Anse sont choquants, avec 155 cas de viols et 26 tentatives de viols[31]. Les mauvaises conditions de vies des femmes sont répertoriées sur tout le territoire national. Pourtant l'on ne pourrait parler de la mauvaise vie des femmes sans évoquer, la tribulation des femmes déportées par la République Dominicaine dans des conditions contraires aux règles du Droit international. D'une part, l'on observe la faim, la mauvaise nutrition, le chômage et la situation socio-politique qui ravagent leur vie et d'autre part, il y a l'ensemble des actes discriminatoires dont elles subissent.

[31] Haïti 24 : 9 janvier 2024, 155 cas de Viol enregistrés en 2023 par l'IDETTE, **https://haiti24.net/social-155-cas-de-viol-enregistres-en-2023-par-lidette/,** Consulté le 15 janvier 2024.

En Haïti, c'est le chaos total où le non-respect des instruments juridiques est maitre ; défaillance systématique de l'appareil judiciaire en faveur des femmes. Vu l'urgence, il est plus que temps d'un sursaut collectif des organisations des droits humains pour la protection des droits de la femme et de forcer l'État à assumer ses responsabilités envers la population en particulier envers les femmes.

6.4- Droits des personnes migrantes

Depuis le premier semestre de l'année nous avons souligné certaines causes qui ont forcé les haïtiens/nes à migrer principalement vers des pays de l'Amérique latine, la Caraïbe, la République Dominicaine, les États-Unis. Parmi ces facteurs, on peut mentionner entre autres les conditions sociales et économiques, le contexte humanitaire, l'insécurité généralisée... Durant les six mois qui ont suivi, le flux migratoire continuaient d'augmenter car ces mêmes causes ont perduré.

Migration interne

Sur le plan interne, l'insécurité à provoquer des déplacements massifs de la population des zones affectées par les conflits armés. Selon les données de l'OIM, en juin 2023 l'instabilité et l'insécurité ont occasionné le déplacement de plus de 260 000 Haïtiens dans le pays, dont plus de 131 000 à l'intérieur de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Et les départements du Centre et de l'Artibonite ont accueilli respectivement 29 000 et 22 000 personnes déplacées[32].

En août 2023 l'OIM a précisé que la moitié des personnes déplacées sont logées dans des sites improvisés et font face à des risques de protection importants tels que les violences basées sur le genre, communautaire, sexuelle, la discrimination et les abus. De plus, l'organisation internationale a noté que la capacité des communautés à accueillir les déplacés est dépassée.

[32] Organisation internationale de la migration, Communique-Global, août 2023, Les Haïtiens déplacés sont exposés à des risques accrus sur les sites improvisés, https://haiti.iom.int/fr/news/les-haitiens-deplaces-sont-exposes-des-risques-accrus-sur-les-sites-improvises, consulté le 1er janvier 2024.

Migration externe

En ce qui concerne la migration externe, selon un rapport partiel du GARR couvrant la période de janvier à novembre 2023, le nombre total de ressortissants haïtiens rentrés au pays s'élève à 492 140, répartis entre 224 614 rapatriés, 216 030 retours spontanés et 51 496 refoulés, parmi lesquels 8 147 femmes enceintes et 16 813 mineurs non-accompagnés. Le GARR signale également 23 147 cas de déportations, 29 655 retours volontaires et 7 924 cas de refoulement enregistrés au cours du seul mois de novembre[33].

Les expulsions/déportations se font dans des conditions inadéquates en dehors des règles de Droit international en matière de migration, notamment la Convention américaine des droits de l'Homme qui interdit les expulsions collectives en son article 22 ou du Protocole d'accord signé en 1999 entre Haïti et la République Dominicaine sur les conditions des rapatriements des ressortissants haïtiens. Ainsi observe-t-on des cas d'expulsions massives ; des personnes placées arbitrairement en détention ; des mineurs séparés de leurs familles en violation des dispositions légales qui protègent les intérêts de l'enfant ; des femmes enceintes qui font l'objet de maltraitances dans les points frontaliers officiels et non officiels avec la République Dominicaine.

Par ailleurs, malgré le lancement du programme « Humanitarian parole » mis en place par les Etats-Unis en janvier 2023, nombreux d'haïtiens continuent de passer par l'Amérique centrale pour atteindre les Etats-Unis dans des conditions périlleuses. D'autres ont tenté de prendre la voie maritime pour essayer d'atteindre le sol américain. Des embarcations en provenance d'Haïti ont été interceptées par des garde-côtes américains au sud de la Floride durant toute l'année. Les Iles Turques et caïques, le Bahamas ont intercepté également des milliers de migrants pour ensuite les renvoyer en Haïti. Certains migrants utilisent les pays de l'Amérique Latine comme espace de transit tels que le Pérou, le Nicaragua, le Panama et la Bolivie. Ces pays s'avèrent inhospitaliers pour les migrants haïtiens.

[33] Loop News, 19 décembre 2023, *La République dominicaine a rapatrié 224 614 Haïtiens en 2023* https://haiti.loopnews.com/content/pres-de-492-140-haitiens-rapatries-pa-la-rd-en-2023, consulté le 1er Janvier 2024.

La situation des migrants/es haïtiens/nes en Turquie a été très difficile durant l'année 2023. En février, un appel a été lancé par la Fondation Lorquet à l'Etat haïtien en vue de faciliter le retour d'environ 5000 compatriotes haïtiens qui voulaient rentrer au pays. Ces Haïtiens/nes font face à de grandes difficultés en Turquie telles que le chômage, la malnutrition, l'emprisonnement arbitraire, l'incapacité de circuler librement, le climat et le racisme. Ils/Elles sont victimes de violences policières et d'abus au travail. Beaucoup d'entre eux sont dans l'incapacité de renouveler leur permis de résidence ce qui leur contraint à vouloir revenir en Haïti[34].

VII.- DROIT DE SOLIDARITE

Appelés également droits collectifs, ces droits qui appartiennent à la troisième génération des droits de l'homme reposent sur la solidarité des peuples. Ils regroupent le droit à la paix, le droit à un développement durable, le droit à l'autodétermination des peuples et le droit à un environnement sain. Dans le cadre de ce rapport, nous nous accentuons sur le droit à un environnement sain.

7.1- Droit à un environnement sain

Dix-sept années après l'adoption du décret du 26 janvier 2006 portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens pour un développement durable, l'État n'arrive toujours pas à garantir un environnement propre et durable à ses citoyens. Le pays est confronté à une dégradation environnementale qui s'aggrave encore plus après les périodes de pluies. Les détritus accumulés dans les rues après les fortes pluies, les alluvions contenant des plastiques et des matières fécales qui envahissent les rues fragilisent la santé publique et environnementale. La déforestation et l'insalubrité doivent être éliminées afin de réduire les

[34] Haïti Libre, 07 février 2023, - S.O.S. : Plus de 5,000 haïtiens, bloqués en Turquie veulent rentrer au pays… https://www.haitilibre.com/article-38793-haiti-sos-plus-de-5-000-haitiens-bloques-en-turquie-veulent-rentrer-au-pays….html#:~:text=%2B%20de%20nouvelles-,Haïti%20-%20S.O.S.%20%3A%20Plus%20de%205%2C000%20haïtiens%2C%20bloqués%20en,Turquie%20veulent%20rentrer%20au%20pays…&text=Lundi%206%20février%202023%2C%20la,des%20haïtiens%20bloqués%20en%20Turquie, consulté le 1er Janvier 2024.

risques de maladies telles que le choléra... Les problèmes environnementaux sont un défi majeur dans tout le pays et nécessitent une grande intervention de l'Etat, garant des droits humains selon l'article 19 de la constitution haïtienne.

La dégradation environnementale et le manque d'infrastructures routières constituent une violation systématique des droits humains. La violation du droit à l'environnement propre et sain impacte négativement les autres droits tels que le droit à la vie, le droit à la santé et le droit au logement des habitants. En conséquence, il importe aux autorités étatiques compétentes de définir une politique pour la gestion de l'environnement haïtien.

VIII.- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport reflète les conditions déplorables dans lesquelles ont évolué les Haïtiens en 2023, qui clairement n'ont pas été favorables à la jouissance de leurs droits fondamentaux. Et malgré les efforts consentis des organisations de la société civile et de certaines instances internationales, la situation ne fait qu'empirer quotidiennement. L'insouciance des autorités actuelles qui n'ont rien fait pour pallier cette vague de violence a plongé le pays dans un chaos sans pareille.

Depuis des années, la confiance des citoyens dans les institutions publiques ne fait que se détériorer. Ce sont donc les initiatives citoyennes qui essaient tant bien que mal et avec les conséquences désastreuses qu'elles engendrent de remplacer certaines fonctions de l'Etat.

En ces temps incertains, on ne cessera de rappeler l'Etat à ses responsabilités. **Les recommandations suivantes sont donc adressées aux autorités dans le but de les exhorter à garantir les droits fondamentaux de tous et de toutes.**

Recommandations

Droits civils et politiques

- Procéder au renforcement des capacités du système judiciaire au niveau communautaire, ainsi que l'accès à la justice afin de prévenir et régler les conflits d'une manière institutionnelle et souveraine conformément aux Lois de la République ;

- Mettre tous les moyens nécessaires à la disposition des juges afin de redorer le blason du système judiciaire tout en tenir compte des allégations de corruption et d'abus d'autorités à l'encontre de certains acteurs du système judiciaire ;

- Définir des politiques publiques pouvant rétablir la sécurité dans tout le pays afin de garantir la protection des vies et des biens de tous et de toutes ;

- Eradiquer le grand banditisme à tous ses niveaux dans le pays afin de garantir la protection des vies et des biens et la libre circulation de personne ;

- Favoriser un climat de sécurité afin d'organiser les élections générales dans le pays dans un bref délai afin d'un retour l'ordre constitutionnel dans le pays;

- Doter la Police Nationale d'Haïti (PNH) des moyens nécessaires tels que radars et alcool test pour renforcer la sécurité routière ;

- Mettre en place un service d'inspection régulière de tous les véhicules dans les différents départements géographiques du pays ;

- Assurer régulièrement l'entretien des routes et des ponts afin de faciliter la circulation des biens et de services dans le pays ;

- Renforcer le service d'inspection au niveau des ports afin d'assurer un contrôle rigoureux sur l'entrée des armes à feu dans le pays.

b) Droits économiques, sociaux et culturels

- Subventionner les agriculteurs et les petits paysans du pays afin d'encourager la production nationale et de lutter contre la faim ;

- Rendre opérationnel et efficace le laboratoire d'analyse aux fins de contrôler la qualité des produits de consommation;

- Installer une cafeteria quasiment gratuite aux bénéfices des élèves et étudiants, étudiantes à raison de deux (2) plats par jour afin de pallier au problème de l'insécurité alimentaire qui affecte près de 5 millions de personnes dans le pays;

- Construire un climat propice aux travailleurs de la santé afin qu'ils puissent rester dans le pays comme de professionnels, professionnelles qualifiés-es et compétents-tes aux services de la population haïtienne ;

- Augmenter les espaces de soins à la santé tels que les hôpitaux, les centres de santé, les dispensaires, les laboratoires de santé, etc dans tout le pays ;

- Investir dans la recherche afin de lutter contre des nouvelles pathologies affectant le bien être de la population ;

- Favoriser un climat de sécurité propice à l'éducation et définir des politiques publiques éducatives pour une société inclusive et égalitaire ;

- Respecter les obligations envers les enseignants et autres personnels de la fonction publique afin d'éviter les cas répétitifs de grève ;

- Adopter et mettre en œuvre des politiques afin de réaliser les droits sociaux, économiques et culturels conformément aux prescrits du Pacte International relatif aux Droits Économiques et Sociaux et Culturels ratifiés par Haïti en 2013.

c) Droits spécifiques et autres.

- Faciliter et exiger l'inclusion des personnes vivant avec une déficience, dans toutes les sphères de la vie publique et politique haïtienne ;

- Créer de meilleures conditions socio-économiques pour freiner l'émigration massive des Haïtiens/Haïtiennes dans des conditions irrégulières;

- Renforcer la capacité de l'Office National de Migration (ONM) à prendre en charge les migrants rapatriés notamment en termes d'assistance psychosocial, socio-économique ;

- Trouver un accord de protection pour les Haïtiens et Haïtiennes dans les pays étrangers, notamment en République Dominicaine, aux Bahamas, au Mexique, au Chili et au Brésil;

- Renforcer le système de gestion des données migratoires pour un meilleur contrôle du flux migratoire et prendre des mesures institutionnelles pour éviter l'hémorragie de compétences qui affecte considérablement l'administration publique ;

- Prendre des mesures concrètes pour permettre aux enfants d'avoir plein accès à l'éducation, à des soins de santé adéquats, et à un environnement sûr et stable;

- Œuvrer de manière que les enfants soient mieux protégés contre toutes les formes d'insécurité et de violences dans le pays ;

- Mettre en place une politique de reforestation qui sera menée par le ministère de l'environnement en collaboration avec le ministère de l'agriculture en vue d'augmenter la couverture forestière du pays;

- Mettre en place une politique de reboisement dans le pays, assuré conjointement par le ministère de l'environnement et le ministère de l'agriculture ;

- Sensibiliser la population haïtienne sur la gestion et la protection de l'environnement du pays ;

- Mettre en place des politiques pour promouvoir des possibilités d'emploi des personnes handicapées qui respectent les normes d'emploi et de salaire applicables aux travailleurs en général ;

- Mettre en place des politiques publiques en vue de favoriser l'équité de genre et de lutter les violences sexistes et de genre dans les administrations publiques et privées du pays ;

- Collaborer avec les organes onusiens en matière de protection et promotion des droits humains spécifiques, en respectant les échéanciers pour la soumission des rapports thématiques aux différents comités.

Documents Consultés

CNSAHAITI, Panier Alimentaire et conditions de Sécurité alimentaire, bulletin panier alimentaire, septembre 2023

Le Moniteur No 11, Décret portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens-nes pour un développement durable, Presses Nationales, 26 janvier 2006

Le Moniteur No 79, Loi portant sur l'Intégration des Personnes Handicapées, Presses Nationales, 21 mai 2012

Nations Unies, Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH), New York, 2006.

Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Paris, 1948.

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, New York, 1976.

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York, 1976

Organisation des États Américains, Convention américaine relative aux droits de l'Homme, Costa Rica, 1969.

Parlement haïtien, Constitution de la République d'Haïti, Port-au-Prince, Presses Nationales, 1987.

Rapport annuel sur les violences faites aux femmes et aux filles dans le département de la Grand'Anse, Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants (IDETTE), janvier 2024